



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET
INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'autorisation environnementale (renouvellement) d'exploiter la carrière située à Munchhouse (68) déposée par la société HOLCIM BETON GRANULAT HAUT-RHIN (68)

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2025, une consultation du public sur le projet susvisé, est prescrite du **lundi 11 août 2025 (00h01) au mercredi 12 novembre 2025 inclus (23h59)**.

La consultation tient lieu de la participation du public au titre de la demande de renouvellement de l'autorisation environnementale de la carrière de Munchhouse déposée par la société Holcim Béton Granulat Haut-Rhin.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

La commissaire enquêtrice est Mme Sophie Acker. M. Francis Kolb est son suppléant.

Une première réunion publique se déroulera **le mardi 26 août 2025 à 19h00 à la mairie de Munchhouse, 2 rue de Hirtzfelden**, sous l'égide de la commissaire enquêtrice et du pétitionnaire.

Une deuxième réunion publique se déroulera entre le **29 octobre 2025 et le 12 novembre 2025** sous l'égide de la commissaire enquêtrice et du pétitionnaire. **La date et le lieu exacts seront précisés dans un nouvel avis publié notamment dans la presse locale au moins sept jours avant la tenue de celle-ci.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier d'autorisation environnementale est consultable :

- à la mairie de Munchhouse, 2 rue de Hirtzfelden, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par la commissaire enquêtrice ;

- sur le site internet spécialement dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6425>
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :
<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Dossiers-de-consultation-en-cours/2025-08-MUNCHHOUSE-HOLCIM-BETON-GRANULAT-AUTORISATION-ENVIRONNEMENTALE>
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin - 7 rue Bruat – 68000 Colmar, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.22) ou par courriel (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de la consultation ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :

- sur le site internet spécialement dédié à la consultation :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6425>
- par voie postale adressée à Mme ACKER, Commissaire enquêtrice, Mairie de Munchhouse – 2 rue de Hirtzfelden – 68740 Munchhouse;
- par courriel électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant en objet « Consultation Holcim Béton Granulat Haut-Rhin»
- directement auprès de la commissaire enquêtrice, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Munchhouse aux dates et heures suivantes :

Vendredi 19 septembre 2025 de 10h à 12h00,
Vendredi 7 novembre 2025 de 10h à 12h00.

Dans un délai de trois semaines suivant la clôture de la consultation, un rapport sera établi par la commissaire enquêtrice. Ce rapport sera rendu public sur le site internet spécialement dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6425> au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Des informations peuvent être sollicitées auprès de la société Holcim Béton Granulat Haut-Rhin par l'intermédiaire de la commissaire enquêtrice sur le site internet spécialement dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6425>